[illegible]

[illegible]

Enter le prevost du Roy et Lambert de Gand
[illegible] et faict de la monnoye de Romans [illegible]
et [illegible] monnoyer de Romans [illegible]
de la monnoye de Romans et [illegible] Gerard
de Romans personnelz et [illegible] du palais
d'effaulx et grait et [illegible] essayeur
de la monnoye de Romans d'effaulx [illegible]
et [illegible] d'effaulx [illegible] monnoyer de
Romans faitz et [illegible] Lambert et [illegible]
interrogatoires et [illegible] [illegible] maistre
particulier du [illegible] et [illegible] de la
monnoye se d'effaulx obtenir par ce prevost
du Roy entre ceulx [illegible] et essayeur
et [illegible] Romans [illegible] ceulx prevost
[illegible] ceulx [illegible] prevost du Roy et tant les

Jeuhan
Tous

Chaud mesmes
[illegible] et
[illegible] de la monnoye de Romans
et chaud mesmes
[illegible]

et non sicut Cognel faisoit a bestes mons. et les ay
restituez Et nous avons esté requis par les bestes
que pour le regard du jugement des bestes sa-
nature et peine jugez ay diffinitif Et ils faisant
leurs faits Que pour ce Espovary et les seurety
francheis et amis des bestes Costassauvon ignore
bestes de amis des r. ceux. Et lequel mort gratoyse
amis r. ceux Dont les gratiers vous et les jugez
r. ceux de dommy ravat bouf fu ~~[illegible]~~ segurisme d'avat fest
mis de ceux Et les gratoyz cursus et de amis de
dommy ravat se tout de fin pour mave Et ceux bouf entre bestes
de amis dontes tonnoyes et qui sont estez jugez et regardez
de tous gramis tuyes huctresmes de gram fin pour mave et
se nous mis de lour et de celes sous nomempres Costassauvon
soit les nous mis de pays au Roy ceux regardez tournez
les jugements des bestes tant de amis et ceux, que de amis
doubes tonnoyes Et la faut bouf ~~tant~~ ceux amis tant de que de
amis doubes tonnoyes nous amis de ceux bouf Et oulter est
soit nous mis nous empan et mepant Lmort tonnoyes amens
amis et Roy et nous pres soyez fusmis impayement de
amis et Roy et nous pres soyez fusmis impayement de
Et nous nous ay faisant tout mes nous nous chus pour
Du Roy que nous sommes nous la a creante nous pour nous et nous
nous sommes nous une cuse de nous et dont les estes
dupreter nous nous
ceux nous faisant que pour ce nous nous jugement et bestes et
des jugements
nous mis de lour et de celes Compant tous nous nous
et Eglises et chanoines de nous Roy donnez et la
brec et chiroy nous et ordinaire et pas chus pour
Et pour peine et estre nous tous et nous nous les tant nous
Gregoyes et Et pour fin Thomas et nous nous de

[illegible]

[illegible]

[illegible]